|  |
| --- |
| Servizio carriere |
| Convention de Stage |

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre :

L'USI Università della Svizzera italiana

via Buffi 13

6900 Lugano

Représentée par :

Albino Zgraggen

Segretario generale USI

Et

Nom de la societé :

Adresse :

Représenté par (nom et qualité):

La présente convention concerne le stage de formation professionnelle effectué par :

Monsieur/Madame

Nom de l’étudiant :

Adresse :

préparant le diplôme du Master of

dans l'USI, du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_\_\_\_\_ .

Article 2 : Statut du stagiaire

L'étudiant stagiaire demeure, pendant la durée du stage, étudiant à l'USI.
Les modalités de déroulement et le contenu du stage sont décrits à l'article 7 et à l'article 8.

Article 3 : Rémunération et charges sociales

Le stage de formation ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail ; en cas d'engagement ultérieur, la période du stage ne sera pas prise en compte au titre de l'ancienneté. Le stagiaire ne peut prétendre à percevoir un salaire de la part de l'entreprise (ou de l'organisme) qui l'accueille. L'entreprise (ou l'organisme) peut toutefois lui verser une indemnité, gratification ou prime, ainsi que des avantages en nature, précisés à l'article 7. L'entreprise (ou l'organisme) s'engage à s'acquitter de l'intégralité des cotisations sociales prévues par la réglementation en vigueur (à l'exception du risque accident du travail).

Article 4 : Obligations du stagiaire

Pendant son stage, l'étudiant stagiaire est soumis à la discipline de l'entreprise ou de l'organisme, notamment en ce qui concerne les visites médicales et les horaires. En cas de manquement à la discipline, le chef d'entreprise (ou le directeur de l'organisme) se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant, après avoir prévenu le Doyen de la Faculté de Science de la Communication.

Par ailleurs l'étudiant stagiaire prend l'engagement de n'utiliser, en aucun cas, les informations sur l'entreprise ou ses clients dont il pourrait avoir connaissance lors de son stage, pour en faire communication à des tiers ou en susciter la publication, même après la fin du stage, sauf en accord avec l'entreprise ou organisme.

Article 5 : Responsabilité civile du stagiaire

L'étudiant stagiaire certifie qu'il possède une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de son stage.
Il devra indiquer ci-dessous le nom de la Compagnie d'assurance ou de la Mutuelle.

Nom de la Compagnie d'assurance:

**La police n°** couvre sa responsabilité du fait des dommages corporels, matériels et immatériels qu'il peut causer aux tiers dans le cadre d'un stage.

Une photocopie de l'attestation d'assurance est jointe à la présente convention.

Article 6 : Responsabilité civile l’entreprise ou organisme d’accueil

L'entreprise ou organisme certifie être assuré en matière de responsabilité civile, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette disposition ne s'applique pas aux entreprises ou organismes dispensés par leur statut d'une telle assurance.

Article 7 : Conditions de déroulement du stage

Duréé du stage:

Gratifications ou primes accordées au stagiaire:

Adresse à laquelle se déroulera le stage (si différente de celle indiquée en 1ère page) :

Adresse :

Article 8 : Objectifs du stage et conditions d'encadrement

Maître de stage (personne qui aura la responsabilité du stagiaire dans l'entreprise):

Fonction:

Tél. :

E-mail :

Coordonnateur du stage à l'USI : Prof.

Tél.: 058 666 0000

e-mail: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@usi.ch

Description des missions ou fonctions confiées au stagiaire :

Article 11 : Evaluation du stage

A la fin du stage, le Tuteur de l'étudiant fera connaître au Coordonnateur du stage à
l'USI son appréciation sur le travail de l'étudiant/stagiaire ; il remettra à celui-ci un certificat indiquant la nature et la durée du stage.

Fait en triple exemplaire à Lugano le

Lu et approuvé:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Albino ZgraggenSegretario generale |  | Nom et prénomLe représentant de l’entreprise ou organisation |  | Nom et prénomL’étudiant stagiaire |